

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

43-111

Décret n° 93-728 du 31 DECEMBRE 1993

portant rectificatif au décret n° 93-327
du 16 juillet 1993 portant nomination
d'un Chef d'Etat Major Général des Forces
Armées.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-327 du 16 juillet 1993 portant nomination d'un
chef d'Etat major général des forces armées.

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-342 du 19 juillet 1993 portant organisation des
intérim des ministres ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

AU LIEU DE :

Article premier : Le Colonel MA (Marcel) est nommé chef d'Etat major général
des forces armées.

.../...

LIRE :

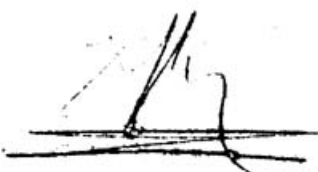
Article premier : Le Colonel ETA-ONKA (Emmanuel) est nommé chef d'Etat major général des forces armées.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 31 DECEMBRE 1993

Par le Président de la République :

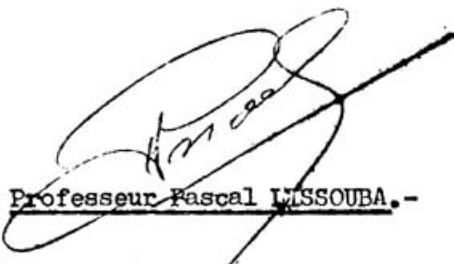
Le Premier ministre, chef du
Gouvernement :


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Pour le ministre des finances et du
budget : en mission,

Le ministre du plan et de l'économie,
chargé de la prospective :


Clément MOUNAMBA.-


Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le ministre d'Etat, Président du comité
de défense :


Général Raymond Damase NGOLLO.-